



*Mairie de Plainval*

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 060-216004895-20240301-SALLE-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL  
SÉANCE DU 01 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	21/02/2024	<b>Présents</b> :	Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Marjorie DARCAIGNE, Laetitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	22/02/2024	<b>Absents excusés / pouvoirs</b> :	Messieurs Franck JONCKHEERE, Joël GALEK, Mesdames Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Katia VARESI
Membres en Exercice :	11 Membres	<b>Secrétaire de séance</b> :	Madame Gwenaëlle LEROY
Membres Présents :	6 Membres		
Membres votants :	11		

Délibération n°  
05-2024

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Vu la délibération n° 14-2021 du 11 juin 2021, fixant les tarifs de la location de la salle polyvalente, soit 300 euros pour les personnes extérieures et 200 euros pour les habitants de Plainval, avec un chèque de caution de 500 euros pour la salle et un chèque de caution de 200 euros pour la vaisselle.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil de revoir les tarifs avec différentes propositions :

1<sup>ère</sup> proposition : Chèque de location et chèque de caution salle des fêtes : inchangés  
Chèque de caution vaisselle : inchangé  
+ Chèque de caution ménage : 50 euros

2<sup>ème</sup> proposition : Chèque de location et chèque de caution salle des fêtes : inchangés  
Chèque de caution vaisselle + ménage : 200 euros  
Chèque énergie : 50 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **REFUSE** d'apporter des modifications pour le moment.

**A Plainval,  
Le 02 mars 2024,  
Le Maire, Samuel DOVERGNE**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Samuel DOVERGNE

- certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 02/03/2024

- transmission en sous-préfecture le

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 060-216004895-20240301-SALLE-DE

